

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le sept avril, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à vingt heures quinze minutes en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur RIOU Brendan, Maire

Date de convocation : 1^{er} avril 2026

Date d'affichage : 1^{er} avril 2026

Nombre de présents : 14

Nombre de votants : 15

Quorum atteint

Etaient présents : RIOU Brendan, Maire – THOMAS Anne-Laure – BRONNEC Jean-Vincent – MALTRET Aurélie – TOUBOULIC Brigitte – LE VEN Moira – GRANNEC Catherine – GUILLOU Stéphane - GUIRIEC Erwan –QUELEN Jean-René – COÏC Iwan – BOUCHER Lucia – LEGRIS Jean-Pierre – GUILLERME Jean-Yves

Procuration de PICHERIT Loïc à RIOU Brendan

Secrétaire de séance : BOUCHER Lucia

Désignation du secrétaire de séance

Madame BOUCHER Lucia est désignée secrétaire de séance par l'assemblée.

ORDRE DU JOUR :

- Installation de Monsieur GUILLERME Jean-Yves au sein du conseil municipal
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 mars 2026
- Affectation des résultats 2025 du budget communal
- Fixation des taux de fiscalité directe pour 2026
- Vote des budgets primitifs 2026 (commune, lotissement du Rick, vente eau brute)
- Election des délégués au sein des organismes extérieurs
- Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres
- Désignation d'un correspondant défense
- Désignation d'un correspondant sécurité routière
- Désignation d'un correspondant incendie et de secours
- Désignation d'un délégué élu et d'un délégué agent auprès du CNAS (Comité National d'Action Social)
- Questions diverses

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL :

À la suite de la démission de Madame PLUSQUELLEC Dominique de ses fonctions de conseillère municipale, Monsieur GUILLERME Jean-Yves est installé dans ses fonctions.

OBJET : ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2026

Délibération N°2026-016

Le Conseil Municipal,

- vu le projet de procès-verbal de la séance du 21 mars 2026
- considérant la présentation faite par Monsieur RIOU Brendan, Maire,

Après en avoir délibéré, approuve le procès-verbal de la séance du 21 mars 2026.

Délibération votée à l'unanimité – Reçue à la Préfecture le 8 avril 2026

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2025
Budget de la Commune

Délibération N°2026-017

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les résultats de l'année 2025,

- Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2025
- Constate que le compte administratif fait apparaître :
 - 1°- Un excédent de fonctionnement de..... 468 237.37 Euros
 - 2°- Un déficit d'investissement de 120 701.94 Euros
 - 3°- Restes à réaliser dépenses 45 414.90 Euros
 - 4°- Restes à réaliser recettes 85 000.00 Euros

Décide d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

- Affectation obligatoire en réserve (c/1068) 81 116.84 Euros
- Excédent de fonctionnement reporté 387 120.53 Euros

Délibération votée à l'unanimité – Reçue à la Préfecture le 8 avril 2026

OBJET: VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX 2026

Délibération N°2026-018

Conformément à loi n°80-10 du 10 janvier 1980, le conseil municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

En conséquence, Monsieur Le Maire propose de maintenir les taux et de les fixer comme suit:

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB): 29.59 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB): 38.04 %
- taxe d'habitation (TH): 9.15 %

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB): 29.59 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB): 38.04 %
- taxe d'habitation (TH): 9.15 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux, accompagné d'une copie de la présente décision.

Délibération votée à l'unanimité – Reçue à la Préfecture le 9 avril 2026

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE ANNEE 2026 :

Délibération N°2026-019

Le Maire propose au Conseil d'adopter le budget primitif de la commune de l'année 2026 et de voter la fongibilité des crédits afin de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 %, des dépenses réelles de chaque section.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter le budget primitif de la commune pour l'exercice 2026 arrêté en dépenses et en recettes conformément au tableau ci-dessous :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 125 700.89	1 125 700.89
Section d'investissement	764 464.20	764 464.20

Délibération votée à l'unanimité – Reçue à la Préfecture le 9 avril 2026

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT DU RICK ANNEE 2026 :

Délibération N°2026-020

Le Maire propose au Conseil d'adopter le budget primitif du lotissement du Rick de l'année 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter le budget primitif du lotissement du Rick pour l'exercice 2026 arrêté en dépenses et en recettes conformément au tableau ci-dessous :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	43 049.66	43 049.66
Section d'investissement	52 758.27	69 326.95

Délibération votée à l'unanimité – Reçue à la Préfecture le 9 avril 2026

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF REGIE VENTE EAU BRUTE ANNEE 2026 :

Délibération N°2026-021

Le Maire propose au Conseil d'adopter le budget primitif de la régie vente eau brute de l'année 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter le budget primitif de la régie vente eau brute pour l'exercice 2026 arrêté en dépenses et en recettes conformément au tableau ci-dessous :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	75 880.35	75 880.35
Section d'investissement	1 864.00	1 864.00

Délibération votée à l'unanimité – Reçue à la Préfecture le 9 avril 2026

OBJET : ELECTION DES DELEGUES AU SEIN DES ORGANISMES EXTERIEURS

Délibération N°2026-022

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a procédé à l'élection des délégués au sein des organismes extérieurs.

Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère (SDEF)

<u>Délégués titulaires :</u>	1)	RIOU Brendan
	2)	PICHERIT Loïc
<u>Délégués suppléants :</u>	1)	LEGRIS Jean-Pierre
	2)	BRONNEC Jean-Vincent

EPCC Chemin du Patrimoine en Finistère

Délégué titulaire : RIOU Brendan

Délibération votée à l'unanimité – Reçue à la Préfecture le 9 avril 2026

OBJET : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Délibération N°2026-023

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres pour la durée du mandat,

Considérant que la désignation des membres de la commission d'appel d'offres a lieu au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant que la désignation se fait au scrutin secret, sauf si le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas y recourir (article L 2121-21 du CGCT),

Le Conseil Municipal décide unanimement de ne pas procéder au vote au scrutin secret.

Il est ensuite procédé à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres au scrutin de liste pour l'élection des titulaires et pour l'élection des suppléants, en nombre égal à celui des titulaires.

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

Considérant qu'en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Sont candidats au poste de titulaire :

M. COÏC Iwan

M. QUELEN Jean-René

M. GUILLERME Jean-Yves

Sont candidats au poste de suppléant :

M. BRONNEC Jean-Vincent

Mme MALTRET Aurélie

M. LEGRIS Jean-Pierre

Sont donc désignés en tant que :

Délégués titulaires :

M. COÏC Iwan

M. QUELEN Jean-René

M. GUILLERME Jean-Yves

Délégués suppléants :

M. BRONNEC Jean-Vincent

Mme MALTRET Aurélie

M. LEGRIS Jean-Pierre

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Délibération votée à l'unanimité – Reçue à la Préfecture le 21 avril 2026

Le correspondant défense est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires sur les questions de défense au sein de la commune et le relais d'information sur la défense auprès du conseil municipal et des citoyens.

OBJET : DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Délibération N°2026-024

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, désigne comme correspond défense :

- Monsieur RIOU Brendan

Délibération votée à l'unanimité – Reçue à la Préfecture le 9 avril 2026

OBJET : DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT SECURITE ROUTIERE

Délibération N°2026-025

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, désigne comme correspond sécurité routière :

- Monsieur RIOU Brendan

Délibération votée à l'unanimité – Reçue à la Préfecture le 9 avril 2026

OBJET : NOMINATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Délibération N°2026-026

La loi N°2021-1520 du 25 novembre 2021, dite loi Matras, vise à consolider le modèle de sécurité civile. L'article 13 de cette loi donne l'obligation de désigner un correspondant incendie et secours. Ce correspondant sera l'interlocuteur privilégié du service départemental d'incendie et de secours dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies. Il a pour missions l'information et la sensibilisation du conseil municipal et des habitants de la commune, sur l'ensemble des questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile, à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, nomme

- Monsieur RIOU Brendan, correspondant incendie et secours

Délibération votée à l'unanimité – Reçue à la Préfecture le 9 avril 2026

**OBJET : DESIGNATION D'UN DELEGUE ELU ET D'UN DELEGUE AGENT
AUPRES DU CNAS**

Délibération N°2026-027

Le Maire rappelle au Conseil son adhésion au CNAS (Comité National d'Action Sociale) qui permet au personnel de bénéficier d'un large éventail de prestations contribuant à améliorer son quotidien ainsi que son épanouissement personnel.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, désigne comme délégué auprès du COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIAL :

- Délégué élu : RIOU Brendan
- Déléguée agent : MAUDIRE Isabelle

Délibération votée à l'unanimité – Reçue à la Préfecture le 9 avril 2026

QUESTIONS DIVERSES :

Cérémonie du 8 mai : elle aura lieu à 11 heures au monument aux morts et sera suivie d'un vin d'honneur au O'Ptit Goaz.

Repas des anciens : le vendredi 8 mai 2026 à 12 heures à la salle Yves Quintin pour les personnes âgées de 65 ans et plus.

Relevé des délibérations du 7 avril 2026

N°Délibération	Objet	Vote du CM
2026-016	Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 mars 2026	Approuvée
2026-017	Affectation du résultat de l'exercice 2025 du budget de la commune	Approuvée
2026-018	Vote des taux des impôts directs locaux 2026	Approuvée
2026-019	Vote du budget primitif 2026 - commune	Approuvée
2026-020	Vote du budget primitif 2026 – lotissement du Rick	Approuvée
2026-021	Vote du budget primitif 2026 – régie vente eau brute	Approuvée
2026-022	Election des délégués au sein des organismes extérieurs	Approuvée
2026-023	Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres	Approuvée
2026-024	Désignation d'un correspondant défense	Approuvée
2026-025	Désignation d'un correspondant sécurité routière	Approuvée
2026-026	Désignation d'un correspondant incendie et de secours	Approuvée
2026-027	Désignation d'un délégué élu et d'un délégué agent auprès du CNAS (Comité National d'Action Social)	Approuvée